



ÉCHELLE : 1 / 5 000

	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés
	AC2	Servitudes de protection des sites classés
	AC3	Servitudes relatives aux vestiges
	AS1	Servitudes de protection de zones patrimoniales
	AS1I	limitées
	AS1II	approuvées
	EL7	Servitudes d'alignement
	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
	I10is	Servitudes relatives à la construction des canalisations électriques
	I10s	Servitudes relatives à la construction des lignes qui laissent des déformations dans les zones de fortes tensions, grandes sections
	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
	PT1	Servitudes relatives aux réseaux de BT
	PT2	Servitudes relatives aux réseaux de HT
	PT3	Servitudes relatives aux réseaux de BT
	T1	Servitudes relatives aux réseaux de BT
	A4	Servitudes relatives aux réseaux de BT
	T7	Servitudes relatives aux réseaux de BT
	EL11	Servitudes relatives aux réseaux de BT

